

## Compte-rendu du CHS-CT 24 juillet 2012 - Vincennes

### **Présents :**

#### Administration :

- S. Gravellier (Présidente du comité),
  - C. Pénil (ISST<sup>1</sup>),
  - C. Broussard (Conseillère en Prévention),
  - A. De Franceschi,
- Invité : F. Lacroix (Directeur Général Adjoint)

#### Représentants syndicaux :

- SNE-FSU** : Stéphane Maugendre
- SN CGT** : René Bonvallat, Sophie Chicheri-Niot (suppléante)
- SNAPE -Solidaires** : F. Kolakowski, E. Ricodeau, F. Lorieau

### **PREAMBULE**

En mai 2012, des personnels de la DG ont sollicité les organisations syndicales pour les informer de difficultés managériales recensées à la direction générale et qui pourraient relever de harcèlement moral.

Alertée, la direction générale a décidé de mettre en place une enquête administrative menée par le seul directeur général adjoint. Les organisations syndicales souhaitant que les entretiens soient réalisés en présence d'autres témoins, ont réclamé, lors du CHS-CT la présence d'une tierce personne. La DG a proposé que ce soit l'Inspectrice Santé Sécurité au Travail. En parallèle, les organisations syndicales ont demandé la tenue d'une enquête CHS-CT, avec appui de spécialistes externes.

Rappel de la déclaration préalable du CHS-CT du 25 juin:

« Les organisations syndicales demandent la mise en place immédiate d'une enquête menée par un organisme externe, compétent en risques psychosociaux, associé à un médecin de prévention dont l'objet sera d'analyser de manière objective les problèmes relatés par les mentions portées au registre hygiène et sécurité de la direction générale en pages 6 à 12 et la note rédigée par des agents du secrétariat général remise aux organisations syndicales le 21 mai 2012. »

Certains personnels n'ont toutefois pas trouvé ces garanties suffisantes pour accepter l'entretien, et ont demandé un accompagnement par les organisations syndicales. La direction générale, malgré les relances du SNE et de la CGT a refusé cet accompagnement par les organisations syndicales.

<sup>1</sup> Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

Ce CHS-CT est le deuxième qui se déroule sur la thématique "problèmes à Vincennes", **et l'enjeu de la réunion pour le SNE est à la fois d'obtenir l'accord d'un accompagnement par les organisations syndicales pour les personnels qui le souhaiteraient ; et la mise en place de la tenue de " l'enquête externe".**

## **DEROULEMENT DU COMITE**

La Présidente ouvre la séance en informant les membres du CHSCT qu'un cabinet d'expertise a répondu aux sollicitations de Cécile Broussard chargée de trouver un organisme extérieur compétent pour mener à bien l'enquête externe réclamée par les représentants du personnel élus au CHSCT (cf. CR du CHSCT du 25 juin dernier). Le représentant du cabinet TECHNOLOGIA, Monsieur Denis POITREY, assiste au déroulement du comité sans prendre part aux débats des points n°1 & 2 de l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des membres du CHSCT.

### **ORDRE du JOUR – Point 1 : Approbation du procès-verbal du CHSCT du 25 juin 2012**

Cécile Broussard indique que le Compte-rendu adressé par mail a été changé et nous donne une impression de cette nouvelle version. Le secrétaire temporaire du comité (SNAPE) propose que le nom des personnes citées dans ce document ne soit pas mentionné dans un souci d'anonymat. Seules les fonctions seront reprises.

Nous apprenons que le secrétaire a oublié de nous solliciter pour amender ce compte rendu. Il s'en excuse. L'approbation du document est reportée. Les représentants du personnel échangeront par courriel afin de présenter comme c'est la règle une proposition de modification unique auprès de la DG.

### **ORDRE du JOUR – Point 2 : Point sur le déroulement de l'enquête administrative**

- Le DGA<sup>2</sup> nous expose l'avancée de l'enquête interne qu'il mène. Depuis le 25 juin dernier, 9 personnes ont participé aux entretiens proposés dont une personne extérieure à l'établissement. 17 depuis le début de l'enquête dont 1 de la DRH (O de la DSI). Aucune de ces personnes n'a demandé à être accompagnée par l'ISST. A ce jour, cinq personnes n'ont pas encore participé aux entretiens, dont certaines refusant le format de l'exercice, ce que ne parvient pas à expliquer l'auteur de l'enquête (incompréhension de la suspicion perçue).

Le DGA a rencontré à deux reprises la Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

- Selon le DGA, l'enquête progresse et éclaire les faits rapportés.
  - Une surcharge de travail, est probablement une cause identifiée génératrice du stress qui règne au sein du service du Secrétariat Général.
  - Cependant, notre attention est attirée sur le fait que des mentions inexactes auraient été portées dans le registre Hygiène et Sécurité et que deux cadres auraient subi du harcèlement moral lourd au sein de l'établissement.
  - Les mesures conservatoires prises par la Secrétaire Générale s'avèrent efficaces, car aucun autre conflit grave n'a été généré.

La CGT et le SNE propose pour débloquer cette situation que les personnes n'ayant pas encore participé à l'entretien proposé puissent être accompagnées par un représentant du personnel de leur choix.

---

<sup>2</sup> Directeur Général Adjoint

Après quelques précisions sur la distinction qui doit être faite entre les entretiens disciplinaires et ceux se déroulant dans le cadre d'une enquête administrative, **il est acté par le comité que désormais la présence d'un représentant du personnel membre du CHSCT ou non sera possible sur simple demande des agents auprès du DGA.**

Le SNE demande si les agents ayant passé l'entretien peuvent être destinataires du document rédigé. Le DGA répond par la négative arguant qu'il ne s'agit pas là d'un entretien disciplinaire...

### **ORDRE du JOUR – Point 3 - Expertise externe - choix de l'expert- méthodologie**

Monsieur POITREY Denis nous présente le cabinet d'expertise qui a répondu à la sollicitation de la DG.

Le cabinet TECHNOLOGIA est agréé par le Ministère du Travail jusqu'en 2013 (agrément renouvelable).

Nous obtenons, après avoir insisté, le document de travail proposé par Technologia ; la DG ne voulant pas nous en destiner une copie dans un premier temps.

Le protocole proposé prévoit une étude documentaire initiale aux entretiens à mener. Elle permet de mieux cerner les évolutions supportées par le personnel. Dans un deuxième temps, des entretiens d'une heure voire plus seront menés avec un panel représentatif du personnel.

La société Technologia fait intervenir trois types de professionnels (psychologue, sociologue, expert en organisation). Les personnels ne seront entendus que par une seule de ces trois intervenants. Mais le canevas du déroulement de l'entretien sera strictement le même selon que c'est le psychologue, le sociologue ou l'expert en organisation qui le mène. Les personnes non sélectionnées (par le cabinet et lui seul) pourront à leur demande obtenir un entretien. Mais l'analyse de ces entretiens sera traitée à part des entretiens menés au sein du panel représentatif.

La Secrétaire Générale propose un vote pour acter ou non le recours aux services du cabinet Technologia. Le SNAPE vote pour (3 voix). La CGT annonce que sa réponse probablement positive sera donnée dans les 24 heures. Le SNE annonce qu'il se positionnera sur cette candidature d'ici la fin de la semaine, de façon à se donner le temps de la réflexion utile dans un contexte aussi sensible.

Sophie Gravellier, nous informe que même si la CGT (2 voix) et le SNE (1 voix) votent contre cette proposition, 50% des voix sont réunies et qu'en conséquence, le vote sera réputé favorable. Le SNE-FSU déclare faire part de sa décision et de ses observations le plus rapidement possible, et dans tous les cas, avant le 27 juillet.

Un comité de pilotage est créé incluant les trois OS ainsi que la Direction Générale, la conseillère en prévention et le cabinet. Il se réunira le 13 août prochain.

Le prochain CHS-CT se réunira le 02 octobre prochain. A cette occasion Technologia devra remettre son rapport préalable aux membres du comité.

**FIN DE LA SEANCE**